

4804 - Est ce qu'il peut prier pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) lorsqu'il fait des invocations au moment de se prosterner ?

question

Je sais que pour qu'une invocation soit exaucée, il faut prier pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Cette règle est-elle générale ? Qu'en est-il de la personne qui veut faire des invocation au moment de se prosterner ? Faudrait-il qu'il prie sur le Prophète également ?

la réponse favorite

;

Dans la Charia, les invocation peuvent être divisées en deux catégories : une catégorie ouverte et une autre restreinte. Pour ce qui est des invocations de la première catégorie, la Charia veut que leur formulation relève de l'initiative de la personne. C'est le cas des invocations que l'on fait dans le dernier tiers de la nuit, entre l'appel à la prière et le dernier appel à la prière (Iqama), à Arafat, etc.

Quant à l'invocation restreinte, c'est celle que l'on formule au moment d'entrer ou de sortir d'un endroit, lorsqu'un évènement se produit, etc. C'est lorsque l'on formule une invocation de la première catégorie que l'on doit nécessairement prier pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), mais également louer Allah, le Tout-Puissant. Foudhala ibn Oubayd a rapporté que lorsque le Prophète a entendu un homme qui priait faire des invocations sans louer Allah et sans prier pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), il a dit : celui-là est pressé, puis l'appelé et lui a dit ou à un autre : «

si quelqu'un d'entre vous veut faire des invocations au moment de prier il doit louer d'abord son Seigneur, le Tout-puissant, prie ensuite pour le Prophète et demande enfin tout ce qu'il désire ». un Hadith rapporté par Tirmîdhî (3477) et Abu Dawoud (1481).

Pour le grand savant

Ibn al Qayyim, les moments où l'on doit prier pour le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) lorsqu'on fait des invocations sont :

1. Avant l'invocation et après avoir loué Allah, le Très-Haut ;
2. Au début, au milieu et à la fin de l'invocation ;
3. Au début et à la fin de l'invocation.

Voir « **Jala al-Afhâm, p 375** »

Pour ce qui est

de l'intérêt à inclure la prière pour le Prophète dans les invocations, Cheikh al-islma (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : la prière pour le Prophète est un ordre divin et constitue l'une des conditions exigées pour que l'invocation soit exaucée. C'est ce qu'a indiqué le Coran, La Sunna et le consensus. Allah dit « **Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez (lui) vos salutations.** » (Coran, 33 :56) Voir« **Majmu' Al Fatawa 1/347** »

Ibn Qayyim dit

quant à lui : « **ces moments pendant lesquels on doit prier pour le Prophète (bénédictio et salut soient sur lui) lorsqu'on fait une invocation ont été tous précisés par la Charia. La clef d'invocation est la prière pour le Prophète**

, tout comme la pureté est la clef de la prière. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui et sur sa famille » (Jalâ Al-Afham, p377)

Quant aux invocations

de la seconde catégorie, elles ne comportent pas de prière pour le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), sauf pour quelques unes, notamment celles à dire en entrant dans la mosquée et lorsqu'on entend l'appel à la prière.

Le Prophète (bénédiction

et salut soient sur lui) a enseigné à sa communauté des invocations spéciales que l'on doit dire à des heures précises ou après des actes bien déterminés et qui ne comportent pas de prière pour le Prophète. Nous en citons :

- Des invocations pour la consultation
du sort

Djâbir ibn Abd Allah (qu'Allah soit satisfait d'eux) rapporte que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) leur enseignait les invocations pour la consultation du sort de la même manière qu'il leur enseignait les versets du Coran. Il leur disait : « lorsque l'un de vous voudra décider d'une affaire, qu'il accomplisse deux raka - autre que la prière rituelle- et dise : Ô Allah, je te demande de me guider dans mon choix par ta science, je cherche la puissance à ta toute-puissance, je te demande de me favoriser, car tu peux tout et je ne puis rien, tu sais tout et je ne sais rien, tu connais très bien les choses cachées. Ô Allah ! Si tu sais que dans cette affaire (et il l'énonce d'une façon précise) il doit résulter du bien pour moi, pour ma religion, ma subsistance et dans la vie future, rends-moi la tâche facile, ensuite la plénitude ; si tu sais qu'il doit en résulter un mal pour moi, pour ma religion, pour ma subsistance et pour ma vie future, détourne-moi de cela et détourne-le de moi, accorde-moi le bien où qu'il soit, ensuite agréés-le de ma part. (Rapporté par -Boukhari).

Des invocations

avant d'entrer dans les toilettes :

Anas ibn Malick (qu'Allah soit satisfait

de lui) rapporte que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui), avant

d'entrer dans les toilettes, disait : « **Ô Allah, je cherche**

refuge auprès de toi contre les démons de la race mâle et femelle » rapporté

par Boukhari (5963) et Mouslim (375)

- Des invocation à dire en temps

venteux

Aïcah, épouse du

Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a rapporté que le Prophète

disait lorsque le vent soufflait très fort : « **Ô Allah, je**

te demande de m'accorder son bien, le mieux qui s'y trouve et le bien dont

il est chargé, et je cherche refuge auprès de Toi contre son mal, le pire

qui s'y trouve et le mal dont il est chargé » (rapporté par Mouslim 899)

Il y'a également

d'autres invocations que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui)

nous a enseignées et qui ne comportent pas de prière sur le Prophète ;

il nous incombe donc de les reproduire tel que nous les avons apprises, ni

plus ni moins. C'est le cas des invocations à dire pendant la prosternation

qui sont l'objet de la présente question. En effet, il a été rapporté du prophète

des invocations qu'il disait pendant la prosternation et qui ne comportaient

pas de prière sur le Prophète (bénédition et salut soient sur lui).

Aïcha (qu'Allah

soit satisfait d'elle) rapporte que le Prophète (bénédition et salut soient

sur lui) disait pendant la prosternation et l'inclinaison : « **gloire**

à Toi Allah, notre seigneur et louange à toi, seigneur absous-moi ».

(rapporté par Boukhari (874) et Mouslim (484).

Aïcha rapporte

également : il fut une nuit où je m'étais réveillée sans trouver le Prophète

(bénédiction et salut soient sur lui) sur le lit et lorsque je me suis mise

à le chercher, j'ai posé ma main sur l'intérieur de ses deux pieds joints,

alors qu'il se prosternait et disait : **« Ô Allah, je**

cherche refuge en Ton agrément contre Ta colère, en Ton pardon contre Ton

châtiment, je me réfugie auprès de Toi contre Toi ; je ne puis dénombrer

des louanges pour Toi. Tu es comme Tu T'es loué Toi-même ». (rapporté

par Mouslim (486).

Nous n'oublions

pas également que celui qui prie récite la prière d'Abraham pendant le Tachahoud

(la position assise) et qui ne comporte pas de prière sur le prophète (bénédiction

et salut soient sur lui).

Cependant, parmi

les invocations spécifiques qui comportent la prière sur le Prophète (bénédiction

et salut soient sur lui) il y'a :

- Celles à dire en entrant dans une

mosquée :

Abu Humayd et Abu Asyad ont rapporté

que la Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : «

si quelqu'un d'entre vous entre dans une mosquée, il doit prier pour le Prophète

(bénédiction et salut soient sur lui) avant de dire : Ô Allah,

ouvre-moi les portes de Ta miséricorde ; et lorsqu'il en sort, il doit

dire également : Ô Allah, je te demande de m'accorder de Ta grâce »

Rapporté par Abu Dawoud (466). Ce hadith a été corrigé par Al Albanî (puisse

Allah lui accorder Sa miséricorde) dans son ouvrage « **Tamâm al-Minnah** »
p 290.

- Des invocations à dire lorsqu'on
entend l'appel à la prière

Abd Allah ibn Omar ibn Aas rapporte

qu'il a entendu le prophète dire : « **si vous entendez le muezzin,
répétez ce qu'il dit puis priez pour moi, car toute personne qui aura prié
pour moi une seule fois Allah priera pour lui dix fois. Ensuite, demandez
à Allah de m'accorder la place éminente, car c'est une station au paradis
que seul le serviteur d'Allah mérite et je voudrais être ce serviteur. J'intercéderai
en faveur de toute personne qui aura demandé à Allah de m'accorder cette place
éminente** ». (rapporté par Mouslim (384)

Allah le sait mieux.